

## LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

### LA TÊT (La Têt)

Département des PYRENEES-ORIENTALES (66) / Commune de CANET-EN-ROUSSILLON (66037)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>A 464 mètres de la mer, à une ligne partant de l'intersection du chemin de Grabateil avec la rive gauche de la Têt et traversant la rivière perpendiculairement à son cours.</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Limite placée à environ 464 mètres de la mer (en se basant sur le trait de côte Histolitt).            Le chemin des Grabateils actuel ne semble pas intersecter le cours d'eau et ne peut donc être désormais utilisé comme repère de délimitation pertinent.            Positionnement <b>approché</b> (incertitude &lt; 100 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

